

Affectation dans un collège de l'enseignement public de l'HERAULT

1/ Admission en 6^{ème}

a) **Votre enfant est scolarisé en CM2 dans une école publique de l'Hérault.**

L'affectation sera traitée par l'application informatisée Affelnet 6^{ème}. C'est le directeur de l'école où est actuellement scolarisé votre enfant qui va saisir la demande d'affectation et/ou de dérogation.

Les résultats seront communiqués par le collège d'affectation le 8 juin 2017.

Pour toute question traitant de l'admission en 6ème : se référer à la Note d'information.

b) **Votre enfant est scolarisé en CM2 dans une école privée sous contrat de l'Hérault.**

Il faut vous rapprocher du directeur de l'école dans laquelle est scolarisé votre enfant.

Les résultats seront communiqués par le collège d'affectation le 8 juin 2017.

c) **Votre enfant est scolarisé dans un autre département**

Vous devez télécharger les volets 1 et 2, les compléter et **les renvoyer par mail** à l'adresse suivante: affectationcollege34@ac-montpellier.fr **en joignant un justificatif de domicile AVANT LE 05 MAI 2017.**

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE.

Les résultats seront communiqués par le collège d'affectation le 8 juin 2017.

d) **Votre enfant est instruit à domicile ou scolarisé dans une école privée hors contrat**

Vous devez télécharger les volets 1 et 2, les compléter et les renvoyer par mail à l'adresse suivante: affectationcollege34@ac-montpellier.fr **en joignant un justificatif de domicile AVANT LE 05 MAI 2017 sous réserve que votre enfant ait réussi l'examen d'admission privé/public.**

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE.

Les résultats seront communiqués par le collège d'affectation le 8 juin 2017.

Pour toutes les demandes d'affectation en sixième qui n'auront pas pu être traitées avant fin mai télécharger la fiche d'affectation en collège, la compléter et la renvoyer à l'adresse suivante : affectationcollege34@ac-montpellier.fr

Les résultats seront communiqués par téléphone par l'établissement d'affectation.

2/ Admission en 5^{ème}/4^{ème}/3^{ème}

- a) Si votre enfant reste dans le collège où il est actuellement scolarisé, son inscription pour l'année prochaine est gérée directement par le chef d'établissement.
- b) Si, à la suite d'un déménagement, vous souhaitez l'inscription de votre enfant dans son collège de secteur, vous prenez directement contact avec le chef d'établissement concerné. En cas de difficultés, télécharger la fiche d'affectation en collège, la compléter et la renvoyer à l'adresse suivante : affectationcollege34@ac-montpellier.fr

Les résultats seront communiqués par téléphone par l'établissement d'affectation.

- c) Si vous souhaitez que votre enfant soit scolarisé dans un collège différent de celui de son secteur, vous devez télécharger un dossier de demande de dérogation, à compléter et à renvoyer à l'adresse suivante: affectationcollege34@ac-montpellier.fr **AVANT LE 19 MAI 2016.**

Les résultats seront notifiés par courrier par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale à partir du 20 juin 2017.